RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉSEAU greta
ACADÉMIE DE GRENOBLE
FORMEZ-VOUS À DEMAIN

FICHE FORMATION

DEVENIR TUTEUR OU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE + CERTIFICATION MATU

OBJECTIFS

 Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant
 Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
 Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages.

Certification :
 Démontrer l'acquisition des compétences conformément au référentiel de la certification
 Élaborer son dossier de présentation
 Déterminer deux situations professionnelles issues de la pratique de son métier et témoignant de ses compétences en lien avec la certification
 Présenter une situation professionnelle devant jury dans le but de démontrer l'acquisition des compétences dans les domaines de la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages.

CONTENU

Jour 1 – Présentiel :Poser le cadre du tutorat et adopter une posture professionnelle

Module 1 : Le rôle du tuteur en entreprise

Comprendre les enjeux du tutorat dans les entreprise.
Identifier les missions spécifiques d'un tuteur selon la branche professionnelle.
Connaitre le cadre juridique et obligations dans l'alternance et le tutorat.

Module 2 : Accueillir et intégrer un jeune en apprentissage ou alternance en entreprise

Structurer un parcours d'intégration adapté aux contraintes des petites entreprises. Construire une relation de confiance avec un jeune en

Ce document est un résumé et ne revêt aucun caractère contractuel

apprentissage ou un nouveau collaborateur.
Comprendre les attentes et les comportements des générations Z en entreprise.
Sensibiliser les maîtres d'apprentissage aux spécificités des jeunes en formation.

Jour 2 – Distanciel (à J+15) :Transmettre les compétences et accompagner l'apprentissage

Identifier les leviers d'un accompagnement structurant.
Construire un lien formel et informel avec le tutoré.
S'appuyer sur des situations de travail pour faire apprendre.
Découvrir les attentes de la certification RS5515 (MATU).

Jour 3 – Présentiel (à J+30) :Transmettre, suivre et évaluer la progression

Module 4 : Suivre et évaluer la progression de l'apprenant (apprentis/alternant)

Construire des outils de suivi adaptés aux petites structures.
Maîtriser les techniques de réflexivité et gestion des difficultés.
Travailler en lien avec les organismes de formation (CFA, écoles, OPCO).

Module 5 : Prévenir, gérer les difficultés et limiter les abandons

Repérer les signaux d'alerte et anticiper les problématiques.
Réagir face aux situations de démotivation ou de conflit.
Mobiliser les ressources internes et externes (OPCO ATLAS, CFA, mentors).

Jour 4 (option certification) – Présentiel ((à J+50)

Préparation et passage de la certification RS5515 (MATU)

Consolider et structurer la présentation de son dossier de certification.
Identifier les points forts de son accompagnement tutoré.
Se préparer à l'oral de soutenance devant jury.
Valoriser son rôle et ses compétences tutorales dans un cadre officiel.

Ce document est un résumé et ne revêt aucun caractère contractuel

FICHE FORMATION

PRÉ-REQUIS

Etre en situation d'accompagnement d'un apprenti/alternant.

PUBLICS

Salarié

VALIDATION

Attestation de fin de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves finales d'examen
Epreuve orale avec un jury
La certification peut être obtenue en totalité ou partiellement, par bloc de compétences

NIVEAU DE SORTIE

Sans équivalence de niveau

SERVICES VALIDEURS

Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

TARIF

Consulter le GRETA.

DURÉE INDICATIVE

21 heures (3 jours)

A NOTER

--

RNCP / RS

Cette formation prépare à la "**Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur**"

Pour plus d'informations sur la certification > RS 5515

Ce document est un résumé et ne revêt aucun caractère contractuel

FICHE FORMATION

Contacts

GRETA ARDÈCHE DRÔME

GRETA ARDÈCHE DRÔME
37-39 Rue Barthélemy de Laffemas - BP 26
26901 VALENCE Cedex1
Tél : 0475823790
Courriel : contact@greta-ardechedrome.fr

Mise à jour le 8 Avril 2026

Ce document est un résumé et ne revêt aucun caractère contractuel